

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°175**

Semaine : du 21 au 25 décembre 2009

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage

Le matin du 14/12/09

Appui à la réforme de la santé

Le don vise l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins et la décentralisation du ministère de la santé

Dans les projets de coopération entre le Maroc et l'Union Européenne, le secteur de la santé revêt un intérêt particulier. La généralisation de la couverture sanitaire et l'amélioration des soins, voilà un challenge primordial auquel le Maroc fait face...

L'économiste du 21/12/09

Assurance maladie

Les entreprises basculent vers l'AMO en 2010

Le renouvellement de la période transitoire n'est pas limité

Le nombre de personnes qui ont accès aux soins est passé de 16 à 34% en 4ans

Début des négociations avec le corps médical en janvier

L'assurance maladie obligatoire (AMO) n'en finit pas d'alimenter la chronique. A l'approche de août 2010, date à laquelle les entreprises assurées auprès des compagnies d'assurances pourront basculer vers l'AMO, les protagonistes s'activent. Invité par l'association des centraliens du Maroc, Chakib TAZI, directeur général de l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), met les points sur les « i » : « la décision est en cours de préparation. Le législateur se prononcera probablement en juin 2010, de sorte que les entreprises auront 6 mois pour se préparer à son entrée en vigueur dès janvier 2011 »...

L'opinion du 21/12/09

Baromètre de l'assurance maladie au Maroc

« 81% des assurés seraient prêts à contracter un crédit bancaire pour financer leurs soins de santé en attendant le remboursement de leur assurance »

Après l'étude faite sur l'AMO, voilà que des experts se lancent dans « l'expertise » de l'assurance maladie au Maroc, un sujet qui en dit long.

400 salariés du secteur privé ont été sujets d'étude par Sunergia, pour évaluer l'impact de la perception des assurés sur leur assurance...

Albayane du 24/12/09

Génériques

Les médicaments des pauvres et des riches

Les médicaments génériques ont changé les comportements des citoyens en matière de prise de remède et maîtrisent les charges du système de l'assurance maladie. Similaires aux médicaments originaux, leur principale différence réside dans leur prix inférieur.

Toutefois, il n'existe aucune loi qui oblige un praticien à prescrire tel ou tel médicament, ou un médicament générique à la place d'un autre de marque. Ainsi dans l'absence d'une réglementation, la mission du ministère ne semble pas aisée, surtout que certains médecins touchent des petites commissions, lorsqu'ils prescrivent les médicaments commercialisés par les laboratoires précis. Il y en a même qui demandent aux patients s'ils ont une assurance maladie ou pas, car c'est en fonction de cela que les médecins agissent pour l'un ou pour l'autre médicament. Et c'est là où se noue toute la problématique. A long terme, ce constat risquerait de menacer la pérennité de l'assurance maladie obligatoire...

L'économiste du 25/12/09

Les prix des médicaments baisseront en 2010

Promotion des génériques

Projet de création de l'agence du médicament

La greffe d'organes relancée

Yasmina BADDOU est décidée : 2010 sera l'année de la baisse du prix de tous médicaments. Cette action, démarrée il y a près d'un an avec les industriels, sera accompagnée par la promotion des génériques. La ministre de la santé veut également faire de 2010 l'année de la greffe d'organes...

La vie éco du 25/12/09

Quelles relations entre les médecins et l'industrie pharmaceutique ?

Assurer une certaine « autodiscipline » au sein du monde médical et du monde industriel

L'exercice pratique de la médecine pour les généralistes, aussi bien au Maroc qu'ailleurs, est de plus en plus difficile. Cela se traduit par une perte relative de statut, un manque de temps chronique, un relatif isolement, une information médicale multi sources et non hiérarchisée et surtout une formation inadaptée aux nouvelles contraintes et exigences ...

La vie éco du 25/12/09

La promotion du générique et le droit de substitution des médicaments

En France, les pharmaciens substituent déjà, dans plus de 80% pour les molécules qui ont déjà perdu leur brevet.

Pour celles dont le brevet vient de tomber dans le domaine public, les officinaux vont s'engager sur des taux de substitution par médicament.

Ainsi, les génériques devront représenter 75% des ventes fin 2010. L'assurance maladie espère faire une économie de 200 millions d'euros sur cette seule molécule, et plus de 100M d'euros sur d'autres médicaments.